



Législature : 2011 – 2016

Année : 2013

Séance : 5

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
VENDREDI 6 DECEMBRE 2013**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Courrier.....	4
3.	Communications du Bureau.....	4
4.	Préavis 14/2013 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir et la réfection de la route du Grenet.....	4
5.	Communications de la municipalité.....	6
5.1	Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	6
5.1.1	Prévisions comptes 2013.....	6
5.1.2	Amicale des Savigny.....	6
5.1.3	Fermeture des bureaux de l'administration communale.....	6
5.1.4	Remerciements et vœux.....	6
5.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	7
5.2.1	Déchetterie.....	7
5.2.2	Taxes pour sacs.....	7
5.2.3	Service de voirie.....	7
5.2.4	Remerciements et vœux.....	7
5.3	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	8
5.3.1	Association ASIJ.....	8
5.3.2	Aménagement du territoire.....	10
5.3.3	Remerciements et vœux.....	11
5.4	Informations données par M. Sylvaire Coquil.....	11
5.4.1	Pompiers.....	11
5.4.2	Protection civile.....	12
5.4.3	Remerciements.....	12
5.5	Informations données par M. Jacques Ochs.....	12
5.5.1	Service des eaux.....	12
5.5.2	Captages.....	12
5.5.3	Fuites d'eau.....	12
5.5.4	Remerciements et vœux.....	13
6.	Divers et propositions individuelles.....	13

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme et MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. dans le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés: Mme Patricia Crettaz
M. Yves Devaud
M. Stefan Giardiello
M. Gérard Lavanchy
M. Daniel Moret
M. André Peissard

Sont absents: M. Yves Beutler
M. Stéphane Kay

Sont présents : 52 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 8 octobre 2013, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Courrier.
3. Communications du Bureau.
4. Préavis 14/2013 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir et la réfection de la route du Grenet.
5. Communications de la municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Courrier

Mme la présidente donne lecture du courrier daté du 22 novembre 2013 émanant du Groupe de Réflexion CSSJ.

Tous les délégués auprès de l'ASIJ sont évidemment en possession de ce document. Ce sont donc eux qui ont la compétence d'étudier et d'émettre des commentaires sur ce document. Mme la présidente rappelle les noms des délégués : Mmes Guignard et Ballif, MM. Matter, Peissard, Monod, Borloz et Claude Lavanchy. En outre, la municipale Mme Weidmann Yenny fera part dans les communications de la municipalité de la position du comité ASIJ et de l'avancement des réflexions.

3. Communications du Bureau

Mme la présidente communique, au moyen d'un transparent, les prochaines dates de Conseil pour 2014, soit :

lundi 31 mars, lundi 30 juin, lundi 6 octobre, lundi 24 novembre et vendredi 5 décembre suivi du repas.

4. Préavis 14/2013 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir et la réfection de la route du Grenet

Mme Carr Klappert, rapporteure de la commission, est priée de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et appelle Mme Widmer, rapporteure de la Commission des finances, à venir lire les conclusions de ladite commission.

Elle remercie également la Cofin pour son travail et ouvre la discussion.

M. Claude Lavanchy a été surpris du rapport de la Cofin qui s'est enquis de la distinction des coûts entre "route" et "trottoir" et qui mentionne qu'il n'est pas possible d'en extraire des chiffres très précis. L'Etat va facturer CHF 100'000, cela correspond au montant mentionné par la commission ad hoc, soit CHF 500/m pour la partie commune au canton. Par contre, il lui semble que le montant de CHF 800/m pour la partie à l'intérieur de la localité est trop faible. Les CHF 1'100'000 demandés sont répartis sur une longueur de 445 mètres, ce qui revient à plus de CHF 2'000/m. On dit

également que 1/3 est destiné à la route et 2/3 pour la réalisation du trottoir. En divisant 2'250 par 3, on arrive à 750 mètres pour la route et on arrive aussi à CHF 1'500 pour la partie trottoir. Il trouve que la marge entre CHF 800 et CHF 1500 est importante, presque du simple au double. Dans peu de temps, la municipalité va demander des crédits pour d'autres trottoirs, quelle référence va-t-elle prendre pour calculer le coût exact ?

Monsieur Regamey répond qu'il n'est pas possible de prendre des références par rapport à un trottoir et un autre. Le coût pour le trottoir de Pré-la-Pierre était de CHF1'500/m parce qu'il y avait des murs à refaire. La construction du trottoir dans la partie du bas de la route du Grenet est bon marché, car l'Etat élargit la route en même temps du côté des talus ce qui permet de gagner deux mètres pour le trottoir. De même, Il n'y aura aucune entrée de villas dans ce trottoir dans le bas. Il n'avait pas les chiffres précis en ce qui concerne le coût du trottoir, l'estimation était de 1/3 et 2/3. Il faut également tenir compte de réfections de conduites qui se feront en même temps.

Monsieur Marc Cornut relève que 53 personnes sont susceptibles d'emprunter ce trottoir, il doute que toutes les personnes préconisées actuellement utiliseront le trottoir mais le bas de la commune est solidaire avec les besoins du haut de Savigny. Il aimerait savoir si le trottoir va s'arrêter à la limite de la commune de Forel.

Monsieur Regamey répond que ce ne sont pas 53 personnes qui seront utilisateurs du trottoir, mais 53 maisons qui seront desservies. Le trottoir s'arrêtera effectivement à la limite communale vers le Bourg des Pilettes. La municipalité de Forel n'a pas voulu entrer en discussion sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt le débat et passe au vote.

Vote préavis 14/2013

Accepté avec 2 refus et 2 abstentions.

5. Communications de la municipalité

5.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour l'adoption le 25 novembre et ce soir des divers préavis, notamment du budget 2014. En ce qui concerne le budget et les autres préavis acceptés, il remercie pour la confiance témoignée et assure les conseillers que la municipalité fait toujours tout pour travailler dans l'intérêt de la commune.

5.1.1 Prévisions comptes 2013

Par rapport à la situation à fin octobre, M. le syndic communique que les comptes seront vraisemblablement bouclés avec des recettes fiscales globalement supérieures au budget, de sorte que le déficit prévu pourrait être totalement compensé. Il espère que cela se confirme, car l'an passé, à pareille époque, c'était l'inverse pour un demi million.

5.1.2 Amicale des Savigny

Le congrès 2014 se déroulera à Savigny dans les Vosges qui se trouve entre Epinal et Nancy. Le déplacement se fera du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin. Un tous-ménages sera envoyé en début d'année prochaine avec les informations de base nécessaires. Le nouveau délégué, M. Rochat, se réjouit de prendre note de nombreuses inscriptions ou de fournir tous les renseignements complémentaires.

5.1.3 Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux seront fermés dès le vendredi 20 décembre et rouvriront le lundi 6 janvier. Cette année, la fermeture correspond aux vacances scolaires. Comme d'habitude, les jours non fériés seront pris soit sur les vacances ou les heures supplémentaires. Les services de piquet seront assurés.

5.1.4 Remerciements et vœux

Au terme de cette année, il adresse ses remerciements à Mme la présidente et soulève les excellents contacts et la bonne collaboration entretenus tout au long de l'année. Il remercie également tous les membres du Bureau, et la secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux. Il associe également à ses remerciements Mesdames et Messieurs les conseillers, les membres des commissions ad hoc, et particulièrement celles de gestion et des finances. Même si l'art. 44 du règlement du Conseil n'est pas toujours respecté à la lettre, il est convaincu que cela ira mieux l'année prochaine. Il remercie également pour toutes les discussions et le bon dialogue qui devront se poursuivre d'une manière constructive, afin qu'uniquement les intérêts des citoyens et de la commune soient considérés. A la fin de cette année qui s'achève, il profite de citer également les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour l'excellent

travail fourni en 2013. Il n'est pas toujours facile de faire face à la maladie ou au changement de collaborateurs. Il complète cette liste avec ses collègues à la municipalité, pour qui les tâches ne vont pas en diminution et qui sont toujours disponibles. Pour terminer, il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous les conseillers ainsi qu'à leurs familles et les meilleurs vœux de santé et de succès pour 2014.

5.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

En tout premier, il tient à remercier l'assemblée pour l'acceptation du préavis de ce soir.

5.2.1 Déchetterie

Les travaux de génie civil ainsi que les accès sont terminés. L'enrobé et le grillage vont être posés incessamment. Le toit sera terminé d'ici la fin de l'année. Les panneaux solaires seront mis en fonction dès le 20 décembre. Si tout se passe comme prévu, la déchetterie devrait s'ouvrir début février. Malgré les mauvaises conditions météorologiques, toutes les entreprises ont fait leur possible pour respecter les délais. La déchetterie permettra à chacun de trier et d'amener ses déchets dans les meilleures conditions.

5.2.2 Taxes pour sacs

Une première information concernant la taxe au sac a été envoyée aux habitants. Une information au sujet de la déchetterie avec les horaires d'ouverture suivra en janvier ainsi qu'une carte pour y accéder. Les endroits actuels de ramassage restent en service jusqu'à ouverture de la nouvelle déchetterie. La responsabilité de la déchetterie incombera à M. Joris Cornut.

5.2.3 Service de voirie

M. Jérémie Delessert a été engagé à mi-novembre pour remplacer M. Christophe Métraux, qui a démissionné et décidé d'orienter son travail dans un autre secteur. Pour compléter l'équipe, M. Paulo Marques débutera son activité début janvier.

5.2.4 Remerciements et vœux

Il remercie le personnel de l'administration communale pour tout le soutien tout au long de l'année ainsi que celui du Service de la voirie pour tout le travail fourni et la disponibilité, surtout pour le suivi hivernal qui permet de circuler dans les meilleures conditions possibles. Il remercie également les conseillers pour le soutien et les préavis acceptés. Pour finir, il adresse aux conseillers ainsi qu'à leurs familles les meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2014.

5.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

5.3.1 Association ASIJ

Mercredi dernier à Montpreveyres a eu lieu le 2ème conseil intercommunal de l'ASIJ de l'année 2013. Les objets soumis au vote ont été le budget 2014 et une demande de crédit de CHF 179'000 pour la rénovation de deux classes au collège du Raffort.

Quelques précisions sur le budget de l'ASIJ :

Le total des charges du budget 2014 est de CHF 5'415'730. Selon la répartition tel qu'indiqué dans les statuts (50 % nombre d'habitants, 50 % nombre d'élèves) le montant pour Savigny s'élève à CHF 1'442'668.

Pour rappel, le total des charges du budget 2013 qui était une première mise en commun des charges de l'ancienne AIESM et de Savigny et Forel s'élevait à CHF 5'962'140, dont CHF 1'640'805 pour Savigny. Le budget 2014 est donc un budget prudent.

En ce qui concerne plus particulièrement Savigny, le montant de CHF 125.-/m2 (CHF 633'000) pour le complexe scolaire a donc été validé dans le cadre du budget 2014 de même que le montant de CHF 15'000 pour les autres classes. Pour rappel, ces dernières sont au nombre de 11, ce qui revient à CHF 165'000.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Le deuxième préavis concernait la rénovation de deux classes de l'aile datant de 1978 du collège du Raffort. Elle s'inscrit dans la planification de la rénovation des 8 classes de ce corps de bâtiment. Quatre ont déjà été réalisées, les deux faisant l'objet du présent préavis seront réalisées cet été et deux feront encore l'objet d'une demande de crédit, l'année prochaine. Ce deuxième préavis a également été accepté à l'unanimité.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 5 juin dernier, certains délégués sont intervenus afin de demander que le comité directeur, pour les constructions futures nécessaires, présente une deuxième variante par rapport à ce qui avait été proposé dans le rapport du groupe de travail sur la réorganisation scolaire. Pour rappel, les sites de Carrouge et de Servion avaient été proposés pour que sur l'un des sites un bâtiment regroupe les 1-8 et pour que l'autre regroupe les 1-4. Ces propositions avaient été retenues par l'ensemble des délégués des différentes communes au sein du groupe de travail, par la DGEO et validé par la Conseillère du Département.

Afin de répondre aux souhaits de certains délégués du CI de l'ASIJ, une première motion a été déposée par l'un d'eux. Celle-ci demandait de réaliser une étude pour la création d'un seul site à côté des infrastructures sportives sur le terrain proposé par la commune de Mézières.

Une deuxième motion a ensuite été déposée demandant de réaliser une étude objective sur les avantages et les inconvénients de un ou deux sites et pour chacune des deux variantes les endroits géographiques les mieux appropriés.

C'est la deuxième motion qui a été acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Donc, il s'agit de savoir si les nouvelles constructions doivent se réaliser sur les sites de Carrouge et de Servion ou uniquement sur un site à Mézières, dans les deux cas les de Savigny, de Forel et le collège du Raffort qui regroupe les secondaires ne sont pas remis en question.

Le comité directeur a donc réalisé un rapport afin de répondre à la motion. Suite à cette analyse détaillée, pour le comité directeur il en ressort que les sites de Carrouge et de Servion sont les plus appropriés sur plusieurs points. En parallèle, un groupe de réflexion indépendant formé de quatre personnes a également réalisé un rapport en guise de réflexion, élargissant le périmètre sur un centre scolaire et sportif. Ces deux rapports sont actuellement analysés par un bureau indépendant externe qui rendra son rapport de synthèse d'ici deux semaines.

Une séance extraordinaire du Conseil intercommunal est agendée le 29 janvier prochain. Les délégués devront se prononcer sur un préavis leur demandant de décider de construire, sur proposition du comité directeur, les nouvelles infrastructures primaires sur les sites de Carrouge et de Servion et de construire les nouvelles infrastructures scolaires pour le degré secondaire sur le site du collège du Raffort.

Afin de se prononcer, les délégués auront les deux rapports en leur possession et une visite des trois sites a été agendée en début d'année. Une commission ad hoc de 7 personnes a été nommée par le bureau du Conseil intercommunal, mais à l'heure actuelle, Mme Weidmann Yenny n'a pas connaissance des personnes désignées.

Dans son courrier, le principal initiateur du groupe indépendant demande de porter le débat devant les conseils communaux et généraux des communes membres de l'ASIJ.

Mme Weidmann Yenny rappelle le but principal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat tel qu'il figure à l'art. 2 de ses statuts :

L'Association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière.

De même l'article 6 dit : *Le rôle du Conseil intercommunal joue dans l'Association le rôle de conseil communal ou général dans les communes.*

C'est donc le rôle des délégués de statuer sur cette question le 29 janvier prochain.

La question d'un centre sportif englobant une piscine, un terrain d'athlétisme, un terrain de foot synthétique, des vestiaires, des places de parc, etc... tel que proposé par le groupe de réflexion indépendant peut effectivement être discuté au sein des Conseils communaux des différentes communes, mais sur des propositions concrètes et non uniquement sous forme de vœux.

Cette réflexion pourrait avoir lieu dans le cadre du Plan directeur régional par exemple, mais non pas en utilisant le levier de l'ASIJ, qui elle doit répondre à des constructions scolaires dans un délai relativement court et engendrant déjà des dépenses à hauteur de 29 millions de francs.

Lors du prochain Conseil, la municipalité informera de la décision prise le 29 janvier prochain dans le cadre du Conseil intercommunal et des mesures à entreprendre selon le choix.

5.3.2 Aménagement du territoire

Bref rappel historique des démarches entreprises depuis quelques années :

En 2007, une étude de faisabilité sur les aspects fonciers ainsi qu'un plan directeur localisé sur le périmètre de la Porat, menés en collaboration avec les propriétaires et les services de l'Etat, ont été transmis au canton.

En 2008, le dossier a fait l'objet d'un examen préalable des services cantonaux qui relevait, concernant le Plan directeur localisé notamment, des lacunes en terme de contenu, de vérification et de formalisation. De plus, le plan directeur cantonal entré en vigueur quelques mois plus tôt, contenait de nouvelles directives qui ont finalement conduit à la mise en suspens du dossier. Les problématiques en cause étaient les suivantes :

- Le dimensionnement de la zone à bâtir (mesures A11 et A12 du PDCn). Aucune extension de la zone à bâtir ne pouvait avoir lieu avant l'établissement d'un bilan sur l'état des réserves à bâtir.
- La définition du statut de Savigny, c'est à dire centre ou non centre dans le contexte régional.
- La compensation des emprises sur les surfaces agricoles inventoriées pour leur qualité. Aucune emprise sur les surfaces d'assolement n'étant autorisée sans propositions de compensation de surfaces équivalentes (mesure F12 du PDCn).

Savigny a obtenu le statut de centre local dans le cadre du Plan directeur régional ce mois de juillet.

Cette attribution de centre a pour effet de rendre opérable une dynamique de développement et de renouvellement en différents points de la commune. En effet, les conditions de développement sont de ce fait assouplies. Ainsi, des dossiers mis en suspens jusqu'alors peuvent être repris.

- Extension du village dans le secteur de la Porat.
- Renouvellement de la Coop, sur le site qu'elle occupe actuellement, puisqu'un accord sous forme d'un droit d'emption a été officiellement conclu entre les différents propriétaires ce qui permet de reprendre les réflexions sur un Plan partiel d'affectation en parallèle au secteur de la Porat.
- Extension de la zone artisanale de la localité de la Claie-aux-Moines, ce qui, elle l'espère, permettra de coordonner et débloquer le projet routier.

La commune se trouve donc face à un tournant dans le domaine de l'aménagement. Il y a une réelle possibilité de planifier des projets significatifs qui renforceront la qualité de vie et mettront à disposition des espaces souhaités pour l'habitat et l'emploi dans le centre villageois et amélioreront sur le plan de la mobilité les hameaux de la Claie-aux-Moines et de Mollie-Margot.

Le rôle de centre local et le processus de densification qui l'accompagne vont soulever de nombreuses questions à l'échelle de toute la commune et également de manière sectorielle (périmètre centre, Claie-aux-Moines et Mollie-Margot) et par thèmes comme par exemple :

En matière de qualité urbaine : quelles typologies bâties prévoir pour les quartiers nouveaux ? Quels espaces publics ? Quels liens tisser avec les quartiers existants ?

En matière de programmation des équipements publics : quels équipements prévoir et pour quel public ? Quels équipements médicaux sociaux ? La question des commerces et de la culture (forum et associations locales) doit aussi être posée.

En matière de mobilité : comment gérer les circulations et le stationnement ? La société civile doit pouvoir prendre part au débat sur ces enjeux communaux. Ces échanges pourront prendre la forme de séances de travail avec des représentants d'intérêts divers à réunir en fonction des thématiques à traiter.

Afin d'accompagner la Municipalité dans ces démarches, elle a décidé de mettre en place et de nommer une commission d'urbanisme. Cette dernière exercera sa mission dans le cadre des réflexions citées préalablement. Elle sera composée de cinq conseillers communaux et un suppléant. Les différents mandataires interviendront ponctuellement selon les thématiques abordées lors des séances de cette commission.

Les conseillers communaux contactés et qui ont accepté de faire partie de cette commission sont : Pascal Beaujouan, Daniel Métraux, Alexandre Monod, Monika Schaer et Moira Simanis. Le membre suppléant est Laurence Libal.

La municipalité remercie les membres cités d'avoir accepté cette tâche qui demandera quelques séances supplémentaires dans des agendas déjà bien remplis.

Lors du prochain Conseil elle communiquera le calendrier sur lequel la commission va travailler.

5.3.3 Remerciements et voeux

Mme Weidmann Yenny remercie les conseillers de leur attention pour ces longues communications. Elle profite de remercier le service des transports scolaires, les bibliothécaires et les responsables de la cantine scolaire, de même que le service technique, pour leur dévouement. Afin de transmettre au plus vite la parole à son collègue Sylvaire Coquil, elle conclut en souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année et une joyeuse St-Nicolas à tous les conseillers.

5.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil

5.4.1 Pompiers

La convention qui liait Savigny a été dénoncée. Savigny fait partie maintenant du SDIS Cœur de Lavaux qui comprend également Puidoux, Chexbres et Forel. Ce regroupement compte actuellement 150 pompiers. Savigny a bien tiré l'épingle du jeu, puisqu'elle n'avait pas grand chose à proposer, ni au niveau matériel ou effectif. Deux personnes de l'état major ont pu réintégrer le nouvel état major, soit M. Etienne Cavin, responsable de l'équipement technique ainsi que M. Denis Manghardt qui a été accepté au poste de second administratif. En plus, Savigny conserve une caserne au village de type DAP, aussi bien pour les pompiers de Savigny que pour ceux de Forel.

5.4.2 Protection civile

Le canton a émis le vœu de regrouper toutes PCi au niveau cantonal. Les différents représentants se sont bien défendus pour aboutir à un projet qui avait été émis 3 ou 4 ans en arrière pour un regroupement au niveau régional. En finalité, il y aura 10 régions de protection civile. Savigny fera partie de la région Lavaux-Oron et Lausanne-Est. Ce projet se concrétisera l'année prochaine pour devenir effectif au 1^{er} janvier 2015.

5.4.3 Remerciements

Comme il demande souvent assistance dans l'exercice de sa fonction au Service technique et au Greffe, il tient à les remercier pour l'excellente collaboration et le travail fourni pour le soutenir. Il remercie également M. Grandgirard qui l'aide beaucoup dans la commission bâtiment. Il remercie aussi ses collègues municipaux avec lesquels il y a une excellente entente, ainsi que Mme la présidente et la secrétaire. Au niveau de la conciergerie, les choses se passent très bien depuis une année avec M. Lazic comme responsable. Il aimerait le remercier tout particulièrement pour sa disponibilité. Pour terminer, il remercie les conseillers pour les débats constructifs et leur souhaite des bons vœux et une bonne fin d'année.

5.5 Informations données par M. Jacques Ochs

5.5.1 Service des eaux

Un nouveau collaborateur a été engagé dès le 1^{er} septembre pour remplacer M. Richard, qui partira à la retraite en février 2014 après 28 ans au Service des eaux. Ce ne sera pas facile de le remplacer, car il connaît tout par coeur. M. Schaer a des bonnes compétences, il a certains papiers de formation dans l'épuration des eaux et l'année prochaine il suivra une formation comme fontainier et gestion de l'eau potable. Il sera épaulé dans sa tâche par M. Cordey.

5.5.2 Captages

Il a fait faire un sondage aux captages du Renard et de Bron qui donnent ces jours 60, respectivement 50 à 52 litres. Il faut attendre une année ou deux d'exploitation pour faire un contrôle sérieux et avoir des chiffres comparatifs avec le débit avant les travaux.

5.5.3 Fuites d'eau

En 2012, il y avait 9 fuites au niveau de la Commune, cette année il y en a 11. Au niveau de l'Ancienne Poste, il y avait 3 fuites d'un coup. Au niveau des privés, il y a eu 10 fuites l'année passée, contre 7 cette année.

5.5.4 Remerciements et voeux

Il profite d'adresser tous ses vœux aux conseillers ainsi qu'à leur famille. Il remercie également pour la confiance témoignée tout au long de l'année mais il aimerait préciser que la municipalité a également confiance en ses conseillers. Son désir est de continuer cette collaboration fructueuse. Il remercie également toutes les autres personnes qui gravitent autour des municipaux, soit le Bureau du Conseil ou l'administration, Mme Sahli et M. Pasche. Il félicite également sa collègue Mme Weidmann Yenny au sujet de son intervention au niveau de l'ASIJ. Elle a mis les points sur les i et il trouve important que les conseillers le sachent. Il y a un règlement de base et il faut éviter de dérapier sur des choses qui ne sont pas conformes.

Il rajoute que M. Peissard regrette de ne pas être parmi les conseillers ce soir. Il a subi une opération à son pied suite à un accident lors de l'exercice de sa fonction au sein de l'ASIJ.

6. Divers et propositions individuelles.

M. Marc Cornut informe qu'un nouveau président pour l'Union des sociétés locales a été trouvé en la personne de M. Sylvain Richard de Mollie-Margot.

M. Mottaz a trouvé l'intervention de Mme Weidmann Yenny très intéressante et aimerait relire le tout. Le texte intégral est dans ce PV.

Il aimerait également savoir comment ont été choisis et désignés les membres de la future commission d'urbanisme, et selon quel critère ?

Mme Weidmann Yenny répond que la Municipalité a choisi les membres selon le critère de la répartition du territoire, et selon le même principe que pour la commission des bâtiments.

M. Perreten annonce que la fête cantonale de la musique procèdera bientôt au bouclage de ses comptes. Comme il reste quelques cartons de magnifiques verres de souvenir, il propose aux conseillers d'en acquérir pour en faire des cadeaux durant les fêtes. Des listes de commandes circuleront durant le repas de ce soir.

Mme Schellenbaum Sprenger a assisté à la soirée information au sujet des transports scolaires et les changements à prévoir. On y a beaucoup parlé de sécurité. Elle demande si la municipalité prendra une fois la décision de mieux aménager les arrêts de bus, dont certains sont dangereux, notamment celui de la Palaz. Il y a également 3

enfants de Mollie-Margot qui n'ont pas de bus pour aller à Béthusy avec des horaires adéquats. Que va-t-on faire pour eux ?

M. le syndic répond que c'est la dernière année que des élèves devront se rendre à Lausanne. Jusqu'à maintenant, les personnes ou élèves qui habitent loin des arrêts de bus, comme par exemple à Pierre-Ozaire, Le Martinet ou ailleurs dans la commune, se sont toujours organisés par eux-mêmes. Les mamans de Mollie-Margot devront trouver des solutions.

Mme Weidmann Yenny rajoute que la question de sécurité des arrêts de bus sera également abordée lors des travaux pour l'aménagement du territoire.

Mme Félix a remarqué lors de la lecture des directives pour les sacs poubelles donnés gratuitement que rien n'était prévu pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale ou qui sont dans des difficultés financières. Est-ce prévu ultérieurement ?

M. le syndic répond par la négative, car dans l'aide sociale tout est compris.

Mme Ballif remercie M. le syndic, elle n'a pas peur de dire qu'elle est au RI actuellement et au bénéfice de la magnifique somme de CHF 2208 par mois allouée aux personnes seules, et la taxe au sac grève quand même son budget.

M. le syndic répond que la taxe forfaitaire n'est pas facturée, ce qui n'est quand même pas négligeable.

M. Cusin dit que toute la route des Cullayes a été ouverte, n'aurait-on pas pu profiter de poser également un trottoir. Il aimerait également pouvoir disposer d'un plan d'ensemble avec les travaux ou investissements qui seront réalisés.

M. Regamey répond que la route des Cullayes est située sur la commune de Forel. Le prochain trottoir prévu sera réalisé à La Roche, Eden-Roc.

La parole n'est pas demandée.

Avant de donner la parole à la secrétaire pour le contre-appel, Mme la présidente souhaite à son tour remercier Monsieur le syndic, Madame la municipale et Messieurs les municipaux pour leur préparation et surtout le personnel du Greffe, qui sont toujours disponibles et la secrétaire municipale qui répond toujours à ses questions quand elle en a besoin. Puisque certains des conseillers ne seront pas au repas tout à l'heure, elle leur souhaite d'ores et déjà d'heureuses fêtes de fin d'année et fait part de tous ses

vœux de santé et prospérité pour eux et leur famille en 2014 et les suivantes tant qu'à faire.

Ella a également une pensée pour le collègue et ami André Peissard qui, dans l'exercice de ses fonctions de membre de l'ASIJ, s'est blessé l'autre soir en sortant d'une séance. Ce n'est pas trop grave, mais passablement ennuyeux car il a souffert d'une rupture du tendon d'Achille et de ce fait a dû subir une intervention chirurgicale. Ceci explique son absence ce soir, ce qu'il regrette vivement. Ce sont ses partenaires de yass qui vont également le regretter !

Nous lui adressons tous nos vœux de rétablissement et les conseillers auront l'occasion de lui laisser un message sur la carte qui est déposée à son bureau. Elle la prendra également toute à l'heure au repas.

Elle profite de cette occasion pour remercier tous les conseillers pour tout le travail effectué au sein de cette institution, tant au niveau individuel qu'en commission. Dix commissions ad hoc ont été nommées en 2013 en plus du travail de la COFIN et de la COGEST qui sont deux grosses commissions qui occupent passablement de soirées. Ce n'est pas toujours facile de dégager du temps pour ça et elle en remercie les conseillers d'autant plus.

Cette année fut intéressante à tout point de vue et a vu l'émergence d'un groupe dont elle soupçonnait tout de même l'existence. Les futurs débats en seront d'autant plus riches.

Le Conseil communal, cellule élémentaire de la démocratie, est une institution qu'il vaut la peine de défendre, car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ni intermédiaire, au plus près des préoccupations quotidiennes de chacun, surtout dans un village comme Savigny.

Malheureusement, de plus en plus souvent la marge de manœuvre s'amenuise, puisque nous en sommes réduits à appliquer des directives venant du canton, lui-même appliquant des directives venant de la Confédération. Cela tend à dissoudre les liens entre les politiques et les citoyens qui dès lors se détournent de la chose communale. Nous avons tout à perdre d'une telle évolution.

L'année dernière, Mme la présidente avait entretenu les conseillers des faibles taux de participation aux votations et de sa désolation de voir un pilier de la démocratie directe être négligé. Elle doit dire que cette année lui a apporté un réconfort relatif, Savigny ayant affiché des taux de participation supérieurs à 50 % et à la moyenne nationale dans les quatre votations qui ont eu lieu. Les Savignolans ont à peu près bien voté, sauf pour la LAT bizarrement, loi qui pourtant va engendrer beaucoup de problèmes, renforcer la mainmise de l'état sur nos communes, et ni plus ni moins dépouiller certains citoyens. Il ne fait aucun doute que cette loi impactera durablement non seulement les petites communes mais plus largement tous les propriétaires de la Suisse.

Sa position de présidente lui imposant une certaine retenue et la période de Noël étant un moment de paix et d'harmonie, elle se gardera de lancer une polémique et s'arrêtera donc là... Pour le moment.

Le repas du Conseil est un moment privilégié qui permet à notre assemblée d'être réunie et de se retrouver dans la convivialité. Elle attend donc tous les participants tout à l'heure au café de l'Union, et pour les conseillers qui ne restent pas, elle leur adresse encore une fois ses meilleurs vœux et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

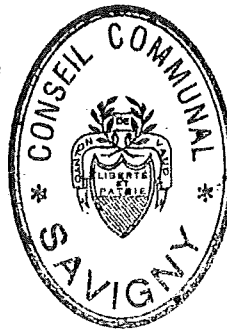
Elle clot la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 19h.35.

La présidente



L. Libal



La secrétaire



A.M. Guignard